

ABYSSE

Témoignage d'un sourd

*« De quel crime odieux les sourds se
sont-ils rendus coupables pour
que leur langue soit interdite ? »*

Harlan Lane, 1984

*Qu'importe la surdité de l'oreille, quand l'esprit
entend ? La seule surdité, la vraie surdité, la
surdité incurable, c'est celle de l'intelligence.*

Victor Hugo à Ferdinand Berthier

25 novembre 1845

Après plusieurs années d'expérience, en tant que personne sourde et professeur de langue des signes dans des établissements scolaires pour jeunes sourds, je souhaite partager mes observations concernant l'état actuel de la communauté sourde. En effet la situation d'aujourd'hui est très loin d'être satisfaisante et occasionne de nombreux échanges, que ce soit dans les lieux privés, professionnels ou dans les *salons sourds*... sans qu'il n'y ait toujours de traces écrites. Passer des signes au papier permet de porter ces « paroles » au-delà des cercles sourds. A ce titre, il est flagrant de remarquer combien les non-initiés méconnaissent le monde des sourds. Et c'est encore plus rare pour les « entendants » d'accéder directement à la parole des sourds, les nombreux ouvrages existant sur la question étant rédigés dans la très grande majorité par des entendants.

Le texte qui suit se veut un simple témoignage qui allie observations et réflexions sur les obstacles rencontrés par la majorité des sourds, autour de deux grands axes : l'éducation des enfants sourds et la place des sourds dans la société française.

La désastreuse éducation des enfants sourds

Afin de comprendre la situation actuelle de l'éducation des enfants sourds, des rappels historiques sont nécessaires.

Depuis ses débuts historiques, le champ de la pédagogie des enfants sourds est traversé par une opposition entre un courant oraliste, qui prône l'acquisition du langage oral, et un courant gestualiste, qui revendique la langue des signes comme langue naturelle des enfants sourds.

Alors qu'auparavant dominait la pédagogie individuelle visant l'apprentissage de la parole orale, vers 1760 l'abbé de l'Épée crée la première école pour sourds en France. Son initiative créa deux bouleversements : d'une part il acceptait les gestes dans l'enseignement du français, et d'autre part, le regroupement d'enfants sourds facilitait la pratique collective du langage gestuel. Cette nouvelle conception de l'enseignement a permis d'acquérir un niveau de français écrit équivalent aux enfants entendants de même âge.

En conséquence, ce rassemblement de sourds dans un même lieu favorisait une prise de conscience de la communauté, l'emploi des professeurs sourds et la légitimité du langage gestuel (on ne disait pas encore « langue des signes »). Cet ensemble de facteurs amena une certaine reconnaissance de la communauté sourde qui se développa et des savants et artistes sourds se firent connaître.

La méthode oraliste continue cependant de croître et connaîtra son apogée avec le congrès de Milan en 1880, grand point noir dans l'histoire des sourds. A la fin du congrès, qui réunit les professionnels de la pédagogie des sourds en Europe, est votée l'interdiction de l'utilisation des gestes dans l'éducation des sourds.

Or cette privation de la langue des signes engendra inévitablement un enseignement inadapté à leurs besoins ainsi que d'énormes difficultés de communication, l'accès à la parole orale pouvant être très difficile pour une majorité de sourds.

Le suprématie du courant oraliste s'installe alors avec force dans la France et perdure encore aujourd'hui malgré la reconnaissance du langage gestuel comme une véritable langue et malgré les toutes récentes lois votées récemment (voir ci-dessus). Suite à l'avènement de l'oralisme lié à la privation de la langue des signes, il en résulte aujourd'hui un faible niveau linguistique et de connaissance chez les sourds, les capacités de mentalisation et de réflexion sont alors fortement entravées. Cela occasionne également une misère culturelle.

Les échecs de la méthode oraliste se reflètent d'ailleurs dans les taux anormalement élevés d'illettrisme et de chômage dans la population sourde.

Cette interdiction de la langue des signes perdurera jusqu'à très récemment : ce n'est seulement qu'en 1991 que la langue des signes peut réapparaître dans l'enseignement, la loi Fabius stipulant que « dans l'éducation des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue – langue des signes et français – et une communication orale est de droit ».

La loi de l'égalité des chances de février 2005 reconnaît la langue des signes comme une vraie langue, mais incite fortement à l'intégration scolaire, ce qui rend très difficile le rassemblement collectif de sourd, indispensable pour que la langue des signes se pratique ! (difficile d'apprendre la langue des signes tout seul !)

Force est de constater que malgré ces lois, les possibilités d'une réelle éducation bilingue (langue des signes – français) demeurent extrêmement restreintes voire inexistantes. Actuellement il n'existe que deux écoles pour sourds véritablement bilingues dans toute la France ! Un peu partout en France des associations sourdes et des parents d'enfants sourds essaient de créer des classes avec un enseignement en langue des signes, mais ces initiatives sont souvent vouées à l'échec face à la lourdeur administrative et aux résistances encore solides face à la langue des signes. Quel paradoxe ! Récemment tout bachelier peut choisir la langue des signes au bac, mais les enfants sourds en sont encore privés.

En effet, dans la majorité des établissements spécialisés pour jeunes sourds ainsi que dans l'administration de l'éducation nationale, il est encore difficilement accepté l'idée d'éduquer les enfants sourds avec la langue des signes. On retrouve ce vieux débat entre le courant oraliste et gestualiste. L'omniprésence de la représentation médicale de la surdité ne laisse que peu de place à la représentation culturelle des sourds. La société tend davantage à considérer les sourds comme ayant une déficience qu'il faut réparer avec l'espoir de permettre à la personne de devenir normale, c'est-à-dire entendante. Or nous revendiquons notre différence et notre besoin de la langue des signes, seule voie permettant une intégration dans la société comme citoyen à part entière.

Actuellement, dans les écoles pour sourds le plus grand flou est la règle. Le projet linguistique de ces établissements scolaires est très loin d'être clair, la réflexion sur la place de la langue des signes dans l'enseignement étant très rarement abordée. Dès lors on assiste à un cocktail des moyens de communication utilisés dans une même classe : oral, langue des signes, LPC (langage parlé complété), le borel maisonny ... le plus souvent sans de cohérence... comment un élève sourd peut-il se construire sereinement sur le plan linguistique ? ! Je rencontre souvent des enfants qui mélangent ces différents modes de communication, ne pouvant lui-même faire la différence.

Dans les nombreux endroits dans lesquels j'ai travaillé, j'ai toujours été consterné de voir le trop faible nombre de professionnels sourds (professeurs, éducateurs, psychologues...). Souvent sur 200 professionnels, seuls 3 à 5 sont sourds ! Alors que très peu de professionnels entendants maîtrisent la langue des signes. Soit ils ne la connaissent pas soit ils la pratiquent très maladroitement, dans un jargon souvent incompréhensible pour les sourds. Trop souvent des professeurs sont embauchés (ou mutés) sans aucune connaissance de la langue des signes ni du monde des sourds ni de la pédagogie pour public sourd. Or comment imaginer une classe où l'enseignant et les élèves ne parlent pas la même langue ? Comment un professeur peut-il enseigner à des jeunes sourds s'il ne connaît pas la langue de ses élèves ? Et ce sont les élèves qui en pâtissent. Avec cette éducation presque vide de langue des signes, ils grandissent ainsi sans réelle immersion linguistique dans le cadre scolaire et éprouvent alors de grandes difficultés à s'exprimer dans leur propre langue, ce qui se ressentira aussi à l'âge adulte.

Ce qui m'est par ailleurs insupportable est de voir que souvent les professionnels ne peuvent s'empêcher parler oralement en présence de jeunes sourds. Même si l'élève se retrouve seul... il ne comprend rien de ce qui se passe. Heureusement qu'il peut parfois rencontrer une petite abeille sourde pour communiquer avec lui.

Dans ces conditions comment s'étonner que les sourds ne puissent accéder à des formations universitaires ou aux écoles supérieures ? Les méthodes d'enseignement actuelles conduisent les sourds à acquérir un niveau scolaire de CAP, au mieux. Pourquoi n'y a-t-il pas de sourds réalisateurs, astronomes, chercheurs, pilotes (comme aux USA), hommes d'affaires, acteurs, députés, avocats, écrivains, astronomes, présidents de la république ?

Face à ces conséquences dramatiques de l'enseignement prodigué jusqu'à aujourd'hui, je n'ai noté aucune réaction des pouvoirs publics, aucun contrôle de la qualité de l'éducation donnée aux enfants sourds.

Comme le dit si bien Patrick Bélisten « depuis le congrès de Milan, les sourds se retrouvent comme des goélands qui ont subi et subissent encore les ravages d'une marée noire sans précédent ».

Quelle place du sourd dans la société française ?

Toute la question de l'éducation des enfants sourds est bien évidemment liée aux représentations sociales des sourds. Il s'agit de alors de s'interroger sur la place des sourds dans la société française.

En France, les sourds sont catégorisés comme des handicapés. Or nous ne nous considérons pas comme tels, mais comme des citoyens français s'exprimant selon une modalité langagière différente.

La création des récentes Maisons Départementales des Personnes Handicapées va dans le sens inverse de nos revendications. Elle aboutit à distinguer d'un côté la société et de l'autre les handicapés. D'ailleurs il aurait été plus judicieux de créer une Maison des Sourds, une Maison des aveugles, une Maison des personnes à mobilité réduite etc... plutôt que de mettre toutes les situations de handicap dans un même sac, celui des « anormaux ».

Plutôt que de donner de l'argent en compensation du « handicap » (AAH, PCH...) je préférerais que les sommes colossales attribuées par ces allocations et prestations soient mieux distribuées dans la société de façon à garantir une réelle intégration sociale des sourds. L'exemple des interprètes est illustratif. Le PCH (prestation de compensation) attribue 330 euros par mois dans le but de payer des interprètes. Il aurait été nettement plus judicieux que l'Etat s'engage davantage en garantissant des services d'interprètes gratuits.

De même, plutôt que de verser l'AAH, qui est souvent utilisé comme un revenu, il conviendrait d'améliorer le droit au travail et les conditions professionnelles. En effet, le chômage demeure extrêmement élevé. Et en cas d'emploi, les manques d'adaptation fréquemment observées (représentation négative de la surdité, difficultés de communication) peuvent être à la source d'une grande souffrance.

Autre obstacle majeur à l'intégration des sourds dans la société : l'accès à l'information. Suite à l'éducation reçue, les sourds connaissent très souvent des difficultés au français écrit. L'information de la presse est dès lors inaccessible, tandis que dans l'audiovisuel les revendications de présence de la langue des signes n'ont jusqu'alors pas abouti. C'est toute l'information qui peut devenir inaccessible ! Par exemple, à l'époque où les pouvoirs publics alertaient la population sur les dangers du SIDA, les sourds n'avaient pas accès aux informations. Il en a résulté d'énormes malentendus, chaque sourd essayaient d'interpréter les images et les rumeurs. Ainsi certains ont pu penser que le SIDA s'attrapait par le soleil, par des baisers, en buvant etc... Ce n'est que quelques années après, et ce avec une association sourde (Aides), que l'information a pu être transmise. Aujourd'hui ce sont d'autres thèmes tout aussi importants qui ne sont pas relayés auprès de la population sourde.

La situation, dramatique, des personnes sourdes en France n'est pas, et ne doit pas l'être, une fatalité. Une comparaison entre les pays témoignent surtout du retard de la France. La fédération mondiale des sourds (FMS) a créé un classement mondial qui répertorie les conditions de vie des sourds. Ce classement est fondé sur plusieurs critères : travail, accessibilité, interprètes, langue des signes, formation... La France arrive au 129^{ème} rang ! Les pays aux premières marches du classement sont les scandinaves et les Etats Unis où le fait d'être sourd n'est pas un obstacle à l'évolution personnelle et professionnelle. La France peut elle être fière ?

A force d'entendre que la Suède est l'eldorado pour les sourds, un groupe de sourds français, dont je faisais partie, s'est déplacé pour voir si ce paradis était réel. Arrivés sur place, quelle a été notre surprise ! En effet, là bas, un enseignement de qualité en langue des signes est prodigué aux jeunes sourds de la maternelle jusqu'à l'université. L'Etat suédois s'engage réellement auprès des sourds : création d'un centre de laboratoire de langue des signes composé majoritairement de sourds, prise en charge des frais d'interprètes, foyers pour les sourds, langue des signes à la télévision. Les sourds suédois peuvent alors être maître de leur vie. Un journaliste suédois, venu interviewer les français, a été frappé par le retard que subissaient les sourds français et n'a eu qu'une réponse pour qualifier ce qui se passe en France : « c'est le chaos ! ».

En conclusion

Face aux nombreux obstacles et souffrances rencontrés par les sourds, il est primordial que l'Etat enquête et s'engage à améliorer les conditions de vie et d'enseignement des sourds. C'est pourquoi nous demandons la création d'un comité scientifique sur cette question afin de pouvoir changer cette situation qui est pour l'heure catastrophique.